

Philip Thibodeau, avocat

Conseiller juridique - Réglementation et réclamations

Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : philip.thibodeau@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 8 juillet 2026

M^e Johanne Skelling

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boul. René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande relative à un projet d'investissement pour réaliser un projet de
relocalisation de la conduite du pont Vachon
Dossier Régie : R-4281-2024**

Chère consœur,

La présente vise à informer la Régie de l'énergie (ci-après la « Régie ») d'un dépassement de coûts en lien avec le projet du Pont Vachon (ci-après le « Projet »).

Le Projet a été approuvé par la décision D-2025-035 dans laquelle la Régie demandait de l'informer dans l'éventualité d'une hausse des coûts totaux du Projet supérieure à 15 %.

Énergir a effectué un suivi des coûts du Projet en continu. En date du 30 juin 2026, les coûts directs totaux projetés du Projet sont évalués à 51,5 M\$ par rapport à une projection initiale de 42,7 M\$, soit une augmentation d'environ 8,9 M\$, équivalant à une hausse d'approximativement 20,9 %.

La révision à la hausse des coûts est principalement due au retard d'un an lié à l'obtention du permis du ministère des Pêches et Océans Canada (MPO). L'émission du permis était conditionnelle à la finalisation d'un plan compensatoire et à la transmission d'une lettre de crédit irrévocable conforme aux exigences du MPO. Ces éléments ayant été complétés au début de 2026, le permis a finalement été reçu le 30 janvier 2026, permettant le démarrage des travaux le 2 février 2026 plutôt qu'en 2025.

Ce retard implique une inflation des coûts de la main d'œuvre entrepreneur et interne, des services professionnels, et des frais d'entreposage des tuyaux. Une indemnité compensatoire pour report de projet a également dû être payée au foreur sélectionné pour le Projet.

Des modifications aux aménagements des aires de travail et des chemins d'accès, incluant l'achat et l'installation de tapis de bois dus à la capacité portante des sols existant et aux effets du dégel sur la stabilité de ces sols, ont également fait augmenter les coûts projetés du Projet.

Énergir propose d'effectuer un suivi détaillé des coûts du Projet dans le cadre du Rapport annuel 2026 qui sera déposé en décembre 2026. Cela étant dit, Énergir demeure à la disposition de la Régie si celle-ci désire traiter le présent Projet différemment ou obtenir des précisions quant à ce qui précède.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mb